



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **39-13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
Du 18 septembre 2013**

Le dix huit septembre deux mille treize, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni, au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset sous la présidence de Monsieur Christian COIGNÉ, Président du SIRD

Date de convocation : 05 septembre 2013

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 12 Votants : 13

Présents : Michel BAFFERT, Valérie BELLE, Yannick BOULARD, Sylvain CIALDELLA, Christian COIGNÉ, Claudine DIDIER, Jacques GAUTHIER(2, pv de M REPELLIN), François GILABERT, Véronique GONNET, Marylin MASTROMAURO, Patrick MOLINARO, Jacqueline TESSAIRE.

Absents excusés : Aldo CARBONARI, Jeanine CARRIER, Gisèle FRIER, Guy JULLIEN, Marcel REPELLIN, Denis ROUX.

Secrétaire de séance : Véronique GONNET

Président de séance : Christian COIGNÉ

Rappel du quorum : 10

OBJET : INSERTION-EMPLOI

Accompagnement renforcé vers l'emploi- référent RSA : Demande de subvention au Fond social européen 2014 : validation du plan de financement et du projet

Rapporteur : Yannick BOULARD

Le Vice-président expose :

La MIPE, dans le cadre de son activité et conformément à nos objectifs assure la mise en œuvre d'action d'accompagnement renforcé vers l'emploi pour les publics prioritaires éloignés de l'emploi.

Une partie des ces publics est identifiée comme bénéficiaires du RSA compétence du Conseil général de l'Isère.

Le Conseil général délègue à la MIPE par convention, l'accompagnement des allocataires du Revenu de Solidarité Active (rSa) orientés vers le parcours emploi renforcé. Accompagnement exercé par les référents unique rSa

Le conseil général de l'Isère, qui cofinçait les postes de référents RSA sur fonds propres a acté en 2009 un portage par le Fond Social Européen de 50% du cofinancement alloué.

Cette mission d'accompagnement renforcé vers l'emploi assurée par les référents de parcours RSA (ex ALI) fait donc l'objet d'un dossier de demande de subvention auprès du Fond social européen (FSE) qu'il convient aujourd'hui de valider.

Contexte :

La loi du 1^{er} décembre 2008 donne aux Départements la responsabilité de la mise en œuvre du rSa, et ainsi de l'orientation des allocataires du rSa soumis à droits et devoirs selon l'article L 262-28 du CASF.

L'objectif principal du Conseil général de l'Isère est le retour à l'emploi durable de ces allocataires afin de leur permettre une vie autonome. Pour ce faire, il sollicite ses partenaires (notamment **Pôle emploi, les collectivités locales, les associations, ...**), dont le SIRD au travers de sa Maison Intercommunale pour l'emploi, dans la mise en œuvre de l'accompagnement vers et dans l'emploi, moyen primordial pour atteindre cet objectif énoncé dans la Convention d'Orientation du RSA.

Objectif visé : accompagner vers et dans l'emploi les allocataires du RSA, par l'action des référents de parcours RSA (Ex ALI) sur la base de 70 bénéficiaires/par an et par ETP

Architecture de l'opération : le CGI propose aux bénéficiaires différentes opérations dans le cadre d'un parcours individualisé. Pour atteindre cet objectif d'accès à l'emploi, l'allocataire sera accompagné dans ses démarches par un référent de parcours.

Pour assurer cette opération, LA MIPE (Maison Intercommunale pour l'emploi) dispose de 2.55 ETP de référents Parcours RSA dédiés à l'accompagnement des allocataires du RSA.

Le présent dossier de subvention correspond à la prise en charge financière par le Conseil général de l'Isère des 2.55 ETP de postes de référents RSA plafonnée à

51 000 € dont 50% sont cofinancés par le FSE. Le reste de l'action, étant financés par le SIRD sur ces fonds propres.

	Budget 2014
CGI	25 500
FSE	25 500
SIRD	64 688,89
TOTAL	115 668,89

Budget prévisionnel de l'opération ACCOMPAGNEMENT RENFORCE VERS L'EMPLOI (REFERENT PARCOURS RSA)

Années / Exercices	2014	
	€	%
Postes de dépenses		
Dépenses directes (1+2+3+4)	97 328,88 €	83,33%
1. Personnel	96 390,94 €	83,33%
2. Fonctionnement		
3. Prestations externes		
4. Liées aux participants		
5. Dépenses indirectes de fonctionnement	19 218,15	16.67%
6. Dépenses en nature		
Dépenses totales	115 668,89 €	100%

Après débat, il convient de valider Le projet d'accompagnement renforcé vers l'emploi assuré par les référents de parcours RSA (ex ALI) faisant l'objet d'un dossier de demande de subvention auprès du Fond social européen (FSE) ainsi que le budget prévisionnel 2014

Le comité syndical,

✚ **VALIDE** le Projet d'accompagnement renforcé vers l'emploi assuré par les référents de parcours RSA de la MIPE,

✚ **VALIDE** le budget prévisionnel 2014 de l'opération.

✚ **VALIDE** la demande de subvention auprès du FSE

✚ **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à la présente demande de subvention

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 19 septembre 2013

Le Président,
Christian COIGNE

